

Demandes de subventions MD : pièces à fournir

Janvier 2026

- **validation des demandes en Commission permanente départementale**

ETUDE POUR UN PROJET DE MEDIATHEQUE

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- courrier de demande de subvention adressé à la Direction de la MD,
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, les partenariats, le calendrier prévisionnel,
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant subvention demandé,
- Projet Culturel Scientifique et Social (ou engagement à en réaliser un),
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- facture acquittée HT,
- bilan de l'opération

EQUIPEMENT MOBILIER OU NUMERIQUE

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- courrier de demande de subvention adressé à la Direction de la MD (Julien Jousot ou Nadine Marchal),
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, les partenariats, le calendrier prévisionnel, les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant subvention demandé,
- Projet Culturel Scientifique et Social (ou engagement à en réaliser un) – obligatoire pour l'équipement mobilier, recommandé pour l'équipement numérique,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT,

COLLECTIONS

- **Création d'un 1^{er} fonds documentaire (construction/réhabilitation ou remise à zéro d'un fonds totalement obsolète) :**

Subvention attribuée sur des crédits compris dans le budget d'acquisition annuel.

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- courrier de demande de subvention adressé à la Direction de la MD,
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, le calendrier prévisionnel, les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT,

- **Mise à niveau d'un ou plusieurs fonds documentaires :**

Subvention attribuée sur des crédits qui viennent en plus du budget d'acquisition annuel.

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- courrier de demande de subvention adressé à la Direction de la MD,
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs (enjeux, type de document concerné, tranche d'âge), les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT,

ANIMATIONS

Objectif : développer les actions auprès des publics ciblés par le Département : PMI, collégiens, publics en situation de handicap, personnes âgées/EHPAD, familles.

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- courrier de demande de subvention adressé à la Direction de la MD,
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant la nature du projet, ses objectifs, le calendrier prévisionnel, les financements (dépenses et recettes, fonctionnement et investissement),
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention avec montant de la subvention demandée,
- Projet Culturel Scientifique et Social (ou engagement à en réaliser un) recommandé, projet spécifique obligatoire,
- un devis

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention :

- factures acquittées HT,

EMPLOI

Demande de subvention à faire si possible préalablement au recrutement

- **Création emploi :**

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- courrier de demande de subvention adressé à la Direction de la MD avec coût du poste (brut + charges patronales),
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant les objectifs de la création d'emploi,
- délibération de la collectivité pour la création du poste,
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention,

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention (minimum un an après le recrutement) :

- arrêté de nomination de la salariée,

- attestation d'emploi et de service fait,
- fiches de salaire

- **Augmentation des quotités de travail :**

Justificatifs à fournir lors de la demande de subvention :

- courrier de demande de subvention adressé à la Direction de la MD avec coût de l'augmentation du poste (brut + charges patronales),
- note d'intention signée par l'autorité territoriale, précisant les objectifs de l'augmentation de la quotité de travail,
- délibération de la collectivité pour l'augmentation du temps de travail,
- délibération de la collectivité pour la demande de subvention

Justificatifs à fournir pour le versement de la subvention (minimum un an après le recrutement) :

- arrêté de nomination de la salariée,
- attestation d'emploi et de service fait,
- récapitulatif mensuel du coût annuel du poste,
- fiches de salaire

Une convention pour l'emploi est signée après la validation en CP (signature par la collectivité puis par le Département).

Le versement se fait une fois la convention signée et passée au contrôle de légalité.